

BREVET D'INVENTION.

XI. — Arquebuserie et artillerie.

4. — ARMES DIVERSES ET ACCESSOIRES.

N° 498.416

Grenade à main.

M. LIOUBICHA PRAPORTCHETOVITCH résidant en France (Seine).

Demandé le 23 juillet 1915, à 14^h 10^m, à Paris.

Délivré le 18 octobre 1919. — Publié le 10 janvier 1920.

Cette invention a pour objet une grenade à main remarquable par son système d'amorçage qui consiste essentiellement en un percuteur métallique dont la tête fait saillie à l'extérieur et dont la tige est noyée dans un bloc en matière élastique, liège, carton, caoutchouc, bois, etc., fixé à la grenade, lequel bloc maintient la pointe interne du percuteur à une distance convenable de l'amorce et permet au contraire en se comprimant, lorsqu'on frappe assez fortement sur la tête du percuteur, de laisser la pointe dudit percuteur venir rencontrer la capsule et amorcer la grenade.

Le bloc en matière élastique pourrait être remplacé par un ressort qui, au repos, maintiendrait de même la pointe du percuteur éloignée de la capsule et permettrait, en se comprimant, à la pointe de venir rencontrer la capsule, lorsqu'on frapperait sur la tête du percuteur.

Le système du bloc élastique ou ressort et du percuteur sera recouvert jusqu'au moment où on se préparera à lancer la grenade par un petit chapeau ou capuchon métallique, empêchant que la tête du percuteur puisse être soumise pendant les manipulations et transports à des chocs accidentels.

Au dessin annexé donné à titre démonstratif :

La fig. 1 est une vue extérieure d'une forme quelconque de grenade, munie du système

d'amorçage suivant l'invention, le capuchon recouvrant le percuteur et son bloc support étant supposé enlevé;

La fig. 2 est une coupe longitudinale correspondante, le capuchon étant supposé en place;

La fig. 3 est une coupe transversale faite suivant la ligne A-A de la fig. 2.

En se reportant au dessin, *a* représente le corps métallique de la grenade, *b* le détonateur usuel, *c* la matière fusante qui transmet le feu au détonateur, *d* la capsule ou amorce usuelle qui, lorsqu'elle est frappée par le percuteur, allume par un bout la matière fusante.

En regard de la capsule et du côté de l'extérieur, est disposé le percuteur métallique *f* noyé dans un bloc ou pastille élastique *g* en liège, carton, caoutchouc, bois, etc., pincé lui-même sur une partie de sa hauteur dans une douille métallique portée par le culot *i* de la grenade. Le bloc *g* maintient comme on voit la pointe du percuteur à une certaine distance de la capsule et il laisse, d'autre part, la tête *f* dudit percuteur faire saillie à l'extérieur.

Un chapeau ou capuchon métallique *l* s'enfile sur la douille du culot *i* et recouvre le bloc *g* et la tête du percuteur.

Quand on veut amorcer la grenade pour la lancer, on enlève le chapeau *l*, on prend la grenade à pleine main, son culot dirigé vers

le bas, et on frappe la tête du percuteur qui constitue la partie saillante de ce culot contre un corps dur quelconque : grâce à la plasticité et à l'élasticité du bloc *g*, celui-ci s'aplatit ou s'infléchit et permet à la pointe du percuteur de venir à son tour frapper l'amorce; celle-ci allume la matière fusante *c*; on projette de suite la grenade vers le but et pendant le trajet, la matière fusante se consume sur sa longueur et finalement communique le feu au détonateur qui fait exploser la grenade.

Pour éviter qu'au moment de l'amorçage, un choc brutal ne se fasse sentir sur le détonateur, ce qui pourrait éventuellement provoquer l'explosion spontanée de celui-ci, on a eu soin, comme il a été dit ci-dessus, de faire saillir le bloc élastique *g* au-delà du culot métallique, de manière que la partie métallique du culot ne puisse venir rencontrer le corps dur contre lequel on frappe la tête du percuteur. En outre, on intercale entre le culot et le tube porte-fusée *m* une rondelle en matière élastique quelconque *n*.

RÉSUMÉ.

Cette invention se rapporte à une grenade à main caractérisée par son système d'amorçage qui consiste essentiellement en un percuteur métallique dont la tête fait saillie à l'extérieur et dont la tige est noyée dans un bloc en matière élastique, liège, carton, caoutchouc, bois, etc., fixé à la grenade, lequel bloc maintient la pointe interne du percuteur à une distance convenable de l'amorce et permet au contraire en se comprimant, lorsqu'on frappe assez fortement sur la tête du percuteur, de laisser la pointe dudit percuteur venir rencontrer la capsule et amorcer la grenade.

Le bloc en matière élastique peut être remplacé par un ressort.

L. PRAPORTCHETOVITCH.

Par procuration :

LAVOIX et MOSÈS.

Fig. 1.

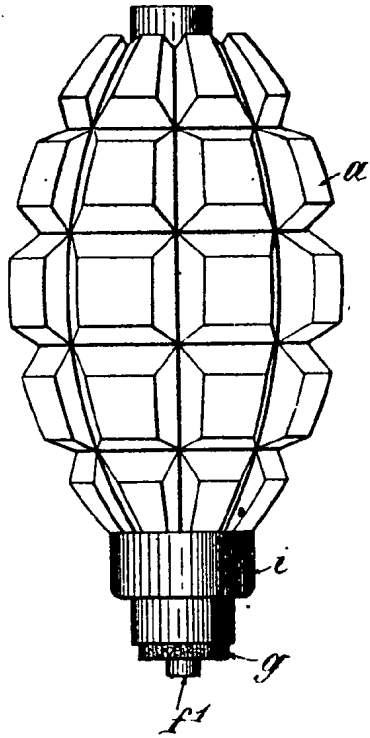


Fig. 2.

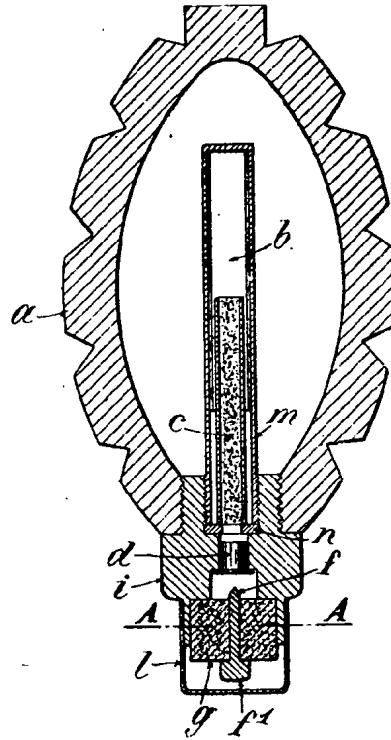


Fig. 3.

